

Règlement LA ROUTE VERSAILLAISE

Article 1 : Organisation générale

La ROUTE VERSAILLAISE (RV) est une randonnée sans classement et à allure libre proposée chaque année par le Club Cyclotouriste de Versailles Porchefontaine (CCVP) qui en est l'Organisateur.

Pour 2019, la manifestation a lieu le 15 juin 2019, de 7h15 à 15h00 à la Maison des Sports de Versailles Porchefontaine 63 rue Rémont 78000 VERSAILLES. Les départs sont libres et s'étalent de 7h30 à 9h00 ; l'heure limite de retour est fixée à 15h.

Article 2 : Parcours proposés

Deux parcours fléchés et balisés de longueur et de dénivélés croissants sont proposés. Ils sont présentés sur les sites VELO101 et du CCVP, et seront mis à disposition au format GPX sur le site du CCVP au plus tard une semaine avant le jour de la manifestation.

Article 3 : Inscriptions

Le ROUTE VERSAILLAISE est ouverte à tous à partir de 12 ans, licenciés ou non. Les jeunes âgés de moins de 18 ans devront impérativement être accompagnés d'un adulte et présenter une autorisation parentale le jour de la manifestation.

Les inscriptions peuvent se faire soit sur place le jour de la manifestation, soit en ligne ; compte tenu du nombre important de participants, ce dernier mode est à privilégier.

Les inscriptions en ligne seront ouvertes début avril sur le site VELO101 qui met à disposition de l'Organisateur un espace dédié. Pour s'inscrire, il conviendra de remplir la fiche d'inscription disponible sur le site, de sélectionner la randonnée désirée et d'effectuer le règlement par CB. Un e-mail de confirmation sera envoyé au plus tard dans les 8 jours suivant l'inscription.

Article 4 : Responsabilité

Participant :

Le port d'un casque homologué est obligatoire. Les participants s'engagent à respecter les consignes écrites et orales de l'Organisateur.

Chaque participant se doit d'être cordial et tolérant envers les autres participants et les personnes rencontrées sur le parcours. Il est considéré en excursion personnelle et doit respecter les tracés et le code de la route. En particulier il convient de ne rien jeter, de ramener ses déchets à l'arrivée et de les déposer dans les bacs sélectifs prévus à cet effet.

Les participants s'inscrivant à la Randonnée s'engagent à accepter le risque inhérent à la pratique du cyclotourisme, à être en bonne forme physique et à n'avoir aucune contre-indication à la pratique du vélo.

Organisateur :

L'Organisateur s'engage à mettre en œuvre tous les moyens indispensables au bon déroulement de la manifestation en particulier en termes de sécurité.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte d'objets personnels. Il ne pourra en aucun cas être tenu responsable des accidents et défaillances consécutifs au mauvais état de santé du participant, de son matériel ou de son imprudence. Les parcours sont entièrement fléchés et balisés ; cependant, en cas de manque de flèches ou de dé-balisage par des tiers, l'Organisateur ne pourra être reconnu comme responsable.

Article 6 : Assurance

L'Organisateur est couvert par une « assurance responsabilité civile organisateur » couvrant les participants. Il est cependant fortement recommandé aux participants de souscrire une assurance « individuelle accident » ou de vérifier que cette garantie est couverte par leur police.

Article 7 : Annulation d'inscription et remboursement à l'initiative du participant

Toute inscription est ferme et définitive ; toutefois il est possible à un participant d'annuler son inscription du fait d'un des événements suivants :

- Accident ou maladie grave entraînant un arrêt de travail supérieur à 3 jours ;
- Décès ou événement grave atteignant son conjoint, ses ascendants ou descendants au premier degré, ce dans les 30 jours précédant la manifestation.

Toute annulation sera formulée par e-mail ou LR et sera accompagnée d'un justificatif. Le remboursement se fera dans les 60 jours.

Article 8 : Annulation/report de la randonnée

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler et /ou de reporter la randonnée en cas de force majeure (mauvaises conditions météo, problème de sécurité,...).

En cas d'annulation, un remboursement total des frais d'inscription sera effectué sur demande.

En cas de report de la randonnée, les participants seront automatiquement réinscrits à la nouvelle date de départ proposée par l'Organisateur. En cas d'indisponibilité à cette nouvelle date, ils pourront avant celle-ci demander le remboursement de leur inscription.

Dans les 2 cas, le remboursement se fera par chèque ou virement bancaire dans les 60 jours suivant leur demande.

Article 9 : Droit à l'image et loi informatique et libertés

Chaque participant autorise expressément l'Organisateur de la RV ainsi que ses ayants droit, tels que les partenaires et médias, à utiliser à titre non commercial les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à la manifestation sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Les informations recueillies sont nécessaires à l'adhésion à la RV. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à l'Organisateur. Les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant (loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978). Pour toute demande, s'adresser à l'Organisateur.

Les participants certifient avoir pris connaissance de l'intégralité du règlement de la randonnée. L'inscription à la ROUTE VERSAILLAISE en vaut acceptation.

Site du CCVP : www.ccvp.asso.fr

E-mail Organisateur : route-versaille@ccvp.asso.fr

Tél : 06 58 93 96 88